

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2018

Revue de Presse n°03 du 06 février 2018

Actualités de l'Enseignement Supérieur 2
Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème} 12

AEFE-SORES

RP-SORES-2018-02-06

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Parcoursup

«Parcoursup : nouvelle procédure d'admission post-bac, nouvelles craintes», *Le Monde*, publié le 29/01/2018.

http://www.lemonde.fr/bac-lycee/article/2018/01/29/parcoursup-nouvelle-formule-nouvelles-craintes_5248687_4401499.html

« *« Le Monde » a pu assister à des réunions d'information dans des lycées, où les parents, venus nombreux, s'interrogent sur le nouveau système d'orientation post-bac.*

[...]Parcoursup est un outil d'aide à l'orientation et un moyen de s'informer sur les filières possibles », rassure, lundi 22 janvier, une conseillère d'orientation du lycée Alexandre-Dumas de Saint-Cloud en déroulant sur grand écran le fonctionnement du système dans le réfectoire où les 16 rangées de 12 chaises sont toutes occupées. Les parents acquiescent, sages et polis. Une main se lève, puis deux, puis trois... Pour ne pas se perdre dans Parcoursup, elle détaille trois règles à suivre : 1, établir un projet d'orientation cohérent ; 2, suivre à la lettre les indications données par le site ; 3, respecter impérativement les échéances fixées. Ce serait donc simple.

Interrogations sur la « fiche-avenir »

Pourtant, la grande nouveauté de Parcoursup, la « fiche avenir », suscite encore des interrogations. Il s'agit de la pièce maîtresse du dossier de candidature de chaque lycéen où sont détaillés son projet d'orientation, ses notes, les appréciations de ses enseignants et l'avis du chef d'établissement. Désormais prise en compte dans l'examen des dossiers par les formations sélectives du supérieur (écoles, BTS, IUT...) comme par les universités, c'est un sésame ou un boulet, selon les candidats.»

Actu | Parcoursup

«Mobilisation contre Parcoursup : "Est-ce que cela va vraiment devenir une sélection ?"», *L'Étudiant*, publié le 01/02/2018.

<http://www.letudiant.fr/etudes/parcoursup-des-etudiants-inquiets-en-quete-d-infos-sur-la-reforme.html>

« Jeudi 1er février 2018, première journée de mobilisation contre le Plan étudiants. Plusieurs assemblées générales étaient organisées dans les universités, comme à Paris. [...]

Derrière les portes, l'assemblée générale a fait le plein et les interventions se succèdent à la tribune pour "dénoncer" la mise en œuvre d'une "sélection" à l'entrée à l'université et inciter les étudiants "à participer à la mobilisation".»

Actu | Parcoursup

«Grève et mobilisation contre la réforme du bac et la sélection à l'université »

Le Monde Campus, publié le 01/02/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/02/01/journee-d-action-contre-la-selection-a-l-universite-et-la-reforme-du-bac_5250136_4401467.html#tZisjzvkYp1zPuuM.99

« Une journée nationale de grève et de mobilisation est organisée, ce jeudi 1er février, pour demander le « retrait du Plan étudiants, de la plate-forme Parcoursup et des projets de réforme du bac et du lycée », et notamment refuser « l'instauration de la sélection » à l'entrée de l'université. »

Actu | Parcoursup

«Mathiot très critique envers Parcoursup», Le café Pédagogique, publié le 01/02/2018.

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/02/01022018Article636530669294050999.aspx>

« Entendu par la commission des affaires culturelles du Sénat le 31 janvier, Pierre Mathiot n'a pas que défendu son projet de réforme. Il a aussi vertement critiqué Parcoursup, jugeant que le gouvernement agissait à l'envers en mettant en premier la réforme de l'accès au supérieur. "Les dates sont trop précoces pour les élèves les plus fragiles", a estimé P Mathiot en référence à la période du 15 janvier au 15 mars où les lycéens doivent déposer leurs 10 vœux. Pour lui l'absence de hiérarchie dans les vœux "a durci les attendus locaux". Pour faire face à l'avalanche de vœux, les établissements d'enseignement supérieur "organisent la rareté pour assurer la sélection... les professeurs de droites se sont dit : "ça y est on va enfin sélectionner. On est à l'inverse de la promesse républicaine", a expliqué Pierre Mathiot.»

Actu | Paces One

«Paces one : la prudence est de mise chez certains doyens», Educpros, publié le 30/01/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/paces-one-la-prudence-de-mise-chez-certains-doyens.html>

« À partir de septembre 2018, quatre universités franciliennes expérimenteront un nouveau processus de sélection pour les étudiants inscrits en Paces (première année commune aux études de santé). Si Paris-Descartes, Sorbonne université, Paris-Diderot et Paris-Est-Créteil, ainsi que les universités de Lille et de Bretagne occidentale ont décidé d'opter pour "Paces one", la Paces en un an, ce n'est pas le cas de tous les établissements.

Parmi les universités franciliennes, Paris-Sud, Paris 13 et Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ont ainsi préféré ne pas toucher au cursus existant. "La Conférence des doyens de santé d'Île-de-France nous a présenté le projet Paces one fin novembre 2017. Début janvier, nous avons répondu ne pas souhaiter participer à cette expérimentation dès septembre 2018, et ce, pour des raisons essentiellement logistiques", justifie Didier Samuel, le doyen de la faculté de médecine de l'université Paris-Sud. Mais la logistique n'est pas le seul argument avancé par ces établissements.

Attendre la loi-cadre

C'était inscrit noir sur blanc dans la loi Fioraso de juillet 2013 : en 2019, les ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur présenteront au Parlement un rapport détaillé afin d'intégrer dans le droit commun les expérimentations en filière santé (AlterPaces, PluriPass, Paces one, etc.) qui auront fait leurs preuves.

"Nous ne souhaitons pas lancer une expérimentation une année seulement avant cette échéance, concède Djillali Annane, doyen de l'UFR des sciences de la santé de l'UVSQ. Ce serait prendre le risque de déployer des modalités d'accès en deuxième année, qui pourraient, en définitive, ne pas être retenues." Un avis

partagé par la présidence et les doyens de l'université de Bordeaux, qui ont finalement écarté Paces one.

"Les premiers étudiants passés par les voies alternatives à la Paces seront diplômés en 2019, poursuit Djillali Annane, notamment à Angers, avec le dispositif PluriPass. Comment ont-ils vécu leur formation ? Le système est-il équitable et efficace ? Pour le moment, nous n'en savons rien. Nous préférons attendre le bilan avant de nous lancer." Une précaution également de mise à Paris-Sud. "Si l'expérimentation est prolongée, nous y participerons à la rentrée 2019. À défaut, nous adopterons la loi-cadre", confirme Didier Samuel.

De quoi gagner un peu de temps, pour des universités partant de zéro sur le sujet. "Le chantier aurait été beaucoup trop important à démarrer cette année, note Djillali Annane. Nous aurions dû créer, de toutes pièces et en quelques mois seulement, un dispositif AlterPaces digne de ce nom [complémentaire avec Paces one et inexistant aujourd'hui à l'UVSQ]. Pour l'heure, nous ne pouvons tout simplement pas assurer un nombre de places suffisant aux étudiants AlterPaces, alors même que nos licences de mathématiques, de physique ou encore de chimie sont déjà en tension.

L'absence de dispositif alternatif à la Paces dans l'offre actuelle de formation, ainsi que les capacités d'accueil réduites en licence sont également les principaux obstacles rencontrés par l'université Paris-Sud. "L'expérimentation nous aurait aussi contraints à avancer la date de la deuxième épreuve du concours Paces, afin de permettre aux étudiants de se préparer à l'oral. Par ailleurs, nous aurions dû déterminer la part du numerus clausus dédiée à l'écrit, à l'oral et au dispositif AlterPaces", énumère Didier Samuel. Les doyens souhaitent que le nombre de places réservées aux candidats AlterPaces soit suffisamment important pour remplacer le redoublement.

e façon plus générale et au-delà des aspects pratiques, "beaucoup de questions restent en suspens", confie Didier Samuel. Parmi elles, le risque de rupture d'égalité entre les doublants et les primants lors de l'année de transition. Les ministères devraient décider d'augmenter de manière significative le numerus clausus.

"Des interrogations se font jour également du côté des lycéens inscrits en terminale. Ces derniers viennent tout juste d'être informés des nouvelles modalités", regrette le doyen de la faculté de médecine de l'université Paris-Sud, avant d'ajouter : "En Île-de-France, l'offre de formation ne sera pas homogène et c'est vraiment dommage. Les bacheliers auront un mal fou à choisir entre l'ancien et le nouveau système."»

Actu | Redoublement en PACES

«PACES: le redoublement en moins, un oral en plus», L'Étudiant, publié le 25/01/2018.

<http://www.letudiant.fr/etudes/medecine-sante/paces-en-ile-de-france-le-redoublement-en-moins-un-oral-en-plus.htm>

« Quatre universités parisiennes vont expérimenter, à partir de septembre 2018, un nouveau processus de sélection pour les études de santé appelé "PACES 1". L'entrée en deuxième année se fera via un écrit et un tout nouvel oral de rattrapage. Le redoublement sera quant à lui remplacé par le dispositif AlterPACES.

Deux principaux changements : le dispositif AlterPACES (rejoindre la deuxième année des études de santé après une deuxième ou troisième année de licence) va être généralisé pour se substituer au redoublement. Par ailleurs, un oral permettra de repêcher les candidats recalés de justesse à l'écrit.

Plusieurs voies d'accès, plusieurs profils

Auront accès à la deuxième année des études de santé, les étudiants issus d'AlterPaces et de la PACES. Parmi ces derniers, entre 70 et 80 % auront réussi les écrits, quand les 20 à 30 % restants seront passés par l'oral de repêchage. Pour le dire autrement, une faculté qui disposerait d'un numerus clausus de 100 places, et qui en consacrerait 20 au dispositif AlterPACES, offrirait 80 places aux étudiants issus de la PACES, 70 après l'écrit et 10 après l'oral.

Le nombre d'étudiants en PACES autorisés à passer cet oral d'une durée de 30 à 40 minutes oscillera entre deux et trois fois le nombre de places offertes à l'oral. Le jury s'appuiera sur des grilles d'évaluation précises, qui prendront en compte les connaissances, les compétences, la motivation et le projet

professionnel des candidats. Ces derniers suivront une formation à l'université pour se préparer à cet oral d'un genre particulier. Par ailleurs, une UE (unité d'enseignement) préparation du projet professionnel devrait également voir le jour.

AlterPACES, la deuxième chance

Les étudiants qui auront échoué en PACES auront la possibilité, comme c'est déjà le cas dans certaines universités, de s'inscrire en deuxième année de licence et de rejoindre le dispositif AlterPACES, qui va être généralisé pour représenter jusqu'à 30 % du numérus clausus (nombre de places disponibles en deuxième année). Ces étudiants recalés pourront ainsi retenter leur chance après une deuxième ou troisième année de licence, selon les universités. Une possibilité qui présente l'avantage d'éviter les redoublements et le stress d'une deuxième année de concours, tout en validant des années de formation.

Un super-numérus clausus en 2018

Certains enseignants alertent sur le risque de rupture d'égalité entre les candidats lors de l'année de transition. En effet, en 2018-2019, les promotions parisiennes des quatre universités accueilleront à la fois des doublants et des primants qui n'auront qu'une seule et unique chance au concours PACES.

Afin que les primants aient, d'un point de vue mathématique, autant de chances que les doublants, les ministères pourraient notamment décider d'augmenter le numérus clausus de manière significative (de l'ordre de 25 %) cette année-là.

Quels que soient les résultats de cette expérimentation la PACES devrait faire l'objet d'une réforme de son contenu pour la rentrée 2019. Avec, pour objectif principal, moins de bachotage.»

Actu | Réussite à l'université

«Christophe Michaut: "À l'université, 50 % des facteurs de réussite restent inexpliqués"», EDUCPROS, publié le 30/01/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/christophe-michaut-universite-moitie-facteurs-reussite-restent-inexpliques.html>

« Difficile, en effet, de s'y retrouver. Tout dépend ce qu'on observe : les taux de réussite en première année, les taux d'obtention d'une licence ou d'un autre diplôme. Si l'on regarde le taux de réussite en première année, 40 % des nouveaux inscrits en licence accèdent en deuxième année, 30 % restent en première année et 30 % quittent l'université. Ensuite, tout dépend si l'on prend en compte la durée théorique d'obtention du diplôme ou si l'on s'intéresse aux parcours des étudiants sur quatre ou cinq ans. C'est une affaire d'appréciation.

On peut avoir une vision pessimiste et retenir un premier chiffre : en France, 36 % des étudiants entamant une formation en licence réussissent à obtenir leur diplôme dans le délai théorique de trois ans, contre 40 % dans la moyenne de l'OCDE. On peut aussi être plus optimiste, en tenant compte des réorientations par exemple, et en considérant qu'il y a réussite quand l'étudiant décroche un diplôme, même si ce n'est pas forcément celui visé. Ainsi, 73 % des bacheliers 2008 inscrits en licence à l'université en sont sortis avec un diplôme de l'enseignement supérieur (un tiers de niveau bac +5 et un autre tiers de niveau bac +3).

Les taux de réussite sont-ils différents selon les disciplines ?

Au final, il y a peu de disparités selon les licences, même si l'on constate quelques écarts dans certaines filières, comme en AES (administration économique et sociale). Ces différences s'expliquent notamment par la composition scolaire de cette formation, où beaucoup d'étudiants viennent de baccalauréats technologiques et professionnels. Or, ces étudiants réussissent moins bien à l'université.

Le taux de réussite en licence n'évolue pas depuis de nombreuses années. Cela veut-il dire que rien n'a été fait pour l'améliorer ?

Effectivement, si l'on regarde les taux de réussite en licence dans une perspective historique, ceux-ci évoluent peu. Selon l'historien Didier Fischer, à la fin des années 1940, déjà moins de 30 % des inscrits en licence l'obtenaient. C'est difficile à expliquer : pourquoi, alors que les universités ont installé un certain nombre de dispositifs et de programmes, la réussite des étudiants ne s'améliore-t-elle pas ?

À la fin des années 1940, déjà moins de 30 % des inscrits en licence obtenaient leur licence.

On voit que le Plan réussite en licence de la ministre Valérie Pécresse a produit assez peu d'effet. Cela tient sûrement au fait que les dispositifs mis en place sont assez marginaux avec quelques heures seulement d'accompagnement des étudiants.

Cela signifie que le Plan étudiants, qui prévoit la mise en place de parcours adaptés, va dans le bon sens ?

Il faudra juger de la réalité de ces parcours. Certaines universités ont déjà instauré des dispositifs et ont pris de l'avance, quand d'autres le sont beaucoup moins. Il y a également un certain flou sur les moyens pour les mettre en place... Il devrait donc y avoir une grande variété de situations. On peut néanmoins imaginer que ces parcours devraient produire un certain effet. Il y a quelques années, des universités ont proposé à leurs étudiants de refaire, en cas d'échec, leur premier semestre dans la foulée. Ces licences en trois ans et demi ont produit quelques effets, mais seulement pour les étudiants qui n'étaient pas trop éloignés de la moyenne.

En revanche, ces dispositifs sont basés sur le volontariat et l'engagement des élèves. Et si j'ai bien compris le sens de la réforme, pour certains étudiants, l'entrée en licence sera conditionnée au suivi de ces dispositifs... Or, les recherches montrent que l'engagement des étudiants, qui se manifeste par une assiduité et un travail personnel conséquent, est un des facteurs de réussite.

Quel est le facteur de réussite le plus important : l'implication des étudiants ou le parcours du lycéen – notamment le type de baccalauréat préparé ?

On ne peut pas tirer de généralité. Tout dépend de la filière dans laquelle on s'inscrit. En Paces, les étudiants issus de bacs techno ou pro échoueront massivement. C'est un concours et le parcours est très sélectif... Mais ailleurs, les choses sont différentes. En sciences humaines et lettres par exemple, les chances de réussite des bacheliers technologiques sont plus élevées qu'en sciences. Sans doute parce qu'il y a moins de prérequis.

Mais les manières d'étudier jouent aussi un rôle. La part d'engagement personnel dans le domaine des sciences humaines et sociales a plus de conséquence qu'en sciences où c'est la scolarité antérieure qui est déterminante. En santé, non seulement il faut avoir un bac scientifique, mais mieux vaut avoir également décroché une mention.

Ce constat n'appuie-t-il pas, de ce fait, la mise en place d'attendus pour chaque formation ?

Oui, dans certains domaines. Le problème des attendus, c'est qu'une grande partie d'entre eux reposeront sur les résultats scolaires. Dans les faits, peu d'universités devraient sélectionner les étudiants sur leur investissement dans leur travail au lycée. La recherche n'a pas encore mis en lumière tous les facteurs de réussite des étudiants. 50 % d'entre eux restent aujourd'hui inexpliqués. Cette part manquante, importante, ne permet pas de tirer toutes les leçons de l'échec en première année. On pourrait par exemple se pencher sur les pratiques de notation des enseignants...

La recherche n'a pas encore mis en lumière tous les facteurs de réussite des étudiants.

On parle également beaucoup d'étudiants qui échouent faute d'avoir les codes de l'université. Qu'en est-il ?

Cet implicite est difficilement mesurable. Il a été mis en avant par des études qualitatives et non quantitatives, montrant une part de "non-dit", perturbante pour certains étudiants. Il peut s'agir d'un enseignant considérant que la dissertation est acquise au lycée alors que beaucoup ne sont pas encore à l'aise avec l'exercice. Ou un professeur de statistique qui considérerait que tous les élèves maîtrisent la règle de trois. En réalité, ce n'est pas le cas pour une partie des étudiants.

Comment expliquer les écarts de réussite dans le taux de passage en deuxième année entre les universités ? Y a-t-il un facteur "établissement" ?

On peut formuler deux hypothèses : soit les universités qui ont les meilleurs résultats sont celles qui ont mis une politique spécifique de lutte contre l'échec des étudiants, soit il s'agit d'universités davantage sélectives dans certains domaines. Il est très difficile de trancher. Il faudrait mettre en place un certain protocole s'appuyant sur les programmes, des tests standardisés... Or, les universités ne proposent pas les mêmes... Aujourd'hui, il n'existe pas d'enquête mettant en avant un effet "établissement".

Avec la mise en place du Plan étudiants, n'est-ce pas le bon moment pour réaliser de telles évaluations scientifiques ?

Cela me paraît indispensable. Le problème, c'est que les évaluations sont souvent pensées a posteriori alors qu'elles devraient l'être dès le départ afin de faire un suivi en continu des étudiants. Le retour que l'on demande aujourd'hui aux universités tient plus d'une évaluation administrative que scientifique. Des taux seront produits, mais sans forcément pouvoir les expliquer.

Vous évoquiez précédemment la stagnation du taux d'échec en licence. Les établissements accueillent aujourd'hui davantage d'étudiants au profil de plus en plus hétérogène. Finalement, la situation ne s'améliore-t-elle pas dans les universités ?

C'est vrai qu'il y a une plus forte hétérogénéité. Au final, on pourrait en effet considérer que l'université a réussi à éviter que la situation ne se dégrade pas.»

Actu | Réforme du bac

«Réforme du bac : ce qu'attend l'enseignement supérieur», L'Étudiant, publié le 02/02/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/reforme-du-bac-ce-qu-attendent-les-acteurs-de-l-enseignement-superieur.html>

« Casser les digues entre le lycée et le premier cycle, davantage guider les élèves sans les orienter trop rapidement, mieux les préparer sans les spécialiser ... Les attentes des acteurs de l'enseignement supérieur sont nombreuses et les avis partagés sur la réforme du bac qui se dessine.

Dans l'expectative. Sans vouloir se prononcer trop avant sur les propositions de réforme du baccalauréat qui sont encore en arbitrage, les acteurs de l'enseignement supérieur regardent tout de même avec beaucoup d'attention les pistes déjà avancées. Avec, en ligne de mire, la connexion avec la réforme de l'entrée en l'université. [...]

La réforme envisagée risque-t-elle d'enfermer les lycéens dans des choix d'orientation trop précoces ? Pour Jimmy Losfeld, c'est une question de curseur. "Il est essentiel qu'il y ait une spécialisation sans pour autant tomber dans une préorientation qui enfermerait les lycéens dans leurs choix. Il ne faut pas qu'un bac S empêche de suivre des études littéraires."

"Il ne faut pas surestimer la capacité des élèves à s'orienter si tôt, abonde Emmanuel Perrin, le directeur de Polytech Lyon et membre de la commission permanente de la Cdefi (Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs) . En revanche, le niveau académique doit être maintenu, faute de quoi, les écoles, et l'enseignement supérieur en général, seront obligés d'instaurer des remises à niveau. Autre crainte de la Conférence : la baisse d'attractivité des formations d'ingénieurs avec la réforme. De ce fait, pour Emmanuel Perrin, "le jeu de mineures et de majeures ne doit pas être trop profond ni intervenir trop tôt dans la temporalité du lycée. [...]"

Au jeu des majeures et des mineures, plusieurs acteurs de l'enseignement supérieur redoutent que les sciences ne soient les grandes perdantes. "C'est notre sujet de préoccupation", alerte la Conférence des grandes écoles. "Cette réforme doit être l'occasion de bâtir une filière scientifique solide. Dans l'enseignement supérieur, on ne s'appuie pas sur un duo de discipline mais sur un triptyque de matières : il faut être bon en maths, en physique-chimie et en sciences de la vie ", relève Philippe Régimbart, délégué général de la CGE.

L'Union des professeurs de classes préparatoires scientifiques souhaiterait ainsi que la spécialisation soit davantage marquée. "Nous sommes convaincus de la nécessité de ces parcours renforcés. La filière S est devenue trop généraliste. Mais le tronc commun qui est proposé dans le rapport est trop volumineux", juge Mickaël Prost, le président de l'association.»

Actu | Prépas

«Des prépas pour tous les goûts», L'Étudiant, publié le 31/01/2018.

<http://www.letudiant.fr/etudes/classes-prepa/classe-prepa-laquelle-pour-votre-enfant-15142.html>

«Les prépas recouvrent aujourd'hui des réalités très différentes. Derrière le sigle CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles), se cachent en fait trois "familles" bien distinctes.

La première d'entre elles est sans aucun doute la plus élitiste : elle réunit les grands lycées parisiens et versaillais (Henri-IV, Louis-le-Grand, Sainte-Geneviève...). Ces prépas, qui attirent les meilleurs bacheliers de France (mention "très bien" au baccalauréat pour la majorité d'entre eux), sont les antichambres des très grandes écoles comme l'École polytechnique, les ENS (écoles normales supérieures) ou encore HEC. Autant le savoir : vous n'échapperez ni à une forte compétition, ni à un rythme de travail intense.

La deuxième famille rassemble d'autres lycées parisiens (tels que Chaptal, Jules-Ferry, Montaigne...) et les classes préparatoires des grandes villes en région (par exemple Chateaubriand à Rennes, Kléber à Strasbourg ou Montaigne à -Bordeaux...). Ces très bonnes prépas, au rythme soutenu, sont moins élitistes que les premières. La plupart des élèves ont décroché une mention "bien" au bac, mais quelques-uns n'ont obtenu qu'un "assez bien".

Enfin, il existe de nombreuses prépas dites de proximité, dans des villes moyennes ou en banlieue parisienne, qui se chargent de mener des élèves prometteurs vers des grandes écoles. Ce sont des classes à l'ambiance plus familiale, et qui permettent de s'épanouir dans un cadre moins stressant. Dans tous les cas, une chose est sûre : il y a des places à prendre. Chaque année, plusieurs écoles de commerce et d'ingénieurs ne font pas le plein ! [...]

Ce qui préoccupe la majorité des candidats lors des vœux sur Parcoursup est de faire coïncider au mieux le niveau de la classe préparatoire avec celui de leur bulletin scolaire de terminale. Cette préoccupation est d'autant plus légitime que vous ne connaissez ni le niveau des autres candidats qui postulent, ni le niveau du dernier admis...

Ce proviseur d'un grand lycée parisien est formel : "Il ne faut pas hésiter à être ambitieux dans ses premiers choix et -mettre des établissements plus modestes ensuite. Et, surtout, utiliser toutes ses possibilités de vœux." De toute façon, les lycées, qui constituent chacun leurs propres listes d'admis par ordre de préférence, ne savent absolument pas si cette prépa est le premier choix du candidat. Donc, autant tenter sa chance !

S'assurer de bonnes conditions de travail

Dans tous les cas, si vous êtes admis, c'est que vous avez potentiellement le niveau pour suivre. L'important, ensuite, est de vous assurer les conditions optimales pour réussir.

L'hébergement et le temps de transport jouent ainsi un rôle fondamental. Rien ne sert de viser à tout prix un lycée parisien si vous ne vous sentez pas tout à fait prêt pour vivre seul dans un studio. À l'inverse, si vous désirez quitter votre milieu habituel, les internats, présents dans certains lycées, ou les foyers, peuvent constituer une bonne solution.»

Actu | Prépas

«Qu'apprend-on vraiment en classe prépa?», Le Monde Campus, publié le 30/01/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/01/30/qu-apprend-on-vraiment-en-classe-prepa_5249140_4401467.html

« Au-delà de la réussite aux concours, quelles compétences et qualités développent les étudiants lors de leurs années en classe préparatoire aux grandes écoles ? [...]

Compétences comportementales et esprit d'équipe

Avec la hausse régulière du nombre d'élèves inscrits en CPGE (plus de 86 000 à la rentrée 2017, contre 78 000 dix ans plus tôt) et la diversification de leur profil, mais aussi face à la demande croissante des écoles en soft skills, ces compétences comportementales qu'apprécient les entreprises, la mission des

prépas est désormais aussi d'aider les élèves à développer leur personnalité, leur esprit du collectif. [...]

Les autres qualités les plus citées sont la capacité de travail, la persévérance, l'adaptabilité, l'organisation, le goût du challenge, la créativité et la patience.

Problématisation et capacité d'adaptation

« Les élèves passés par une prépa avant d'arriver chez nous sont en général assez bons et structurés, notamment sur leur capacité à rédiger et à lire vite, à synthétiser et à appréhender des problèmes complexes » affirme Dominique Royoux, vice-président à l'insertion et à l'orientation de l'université de Poitiers.[...] es étudiants, l'université les accueille les bras grands ouverts parce qu'« ils savent s'adapter, élaborer des questionnements nouveaux et apprendre », explique le professeur de géographie.[...]

Aisance orale

Parmi les autres compétences qu'on acquiert en classe préparatoire, la capacité à parler devant un auditoire. [...]

Cet apprentissage d'une aisance à l'oral « et de la gestion de leur stress fait clairement la différence ensuite entre un élève passé par une CPGE et un autre », confirme Guy Soudjian, le proviseur du lycée Descartes de Tours. [...]

Simplicité et humilité

Selon Elodie, l'étudiante de prépa PTSI en Haute-Savoie, les journées à rallonge et l'intensité de l'effort à fournir « apprennent aussi à avoir une hygiène de vie impeccable (sommeil, nourriture, etc.), à connaître ses limites physiques ».

[...]En y entrant, « je suis passé du meilleur de mon lycée au dernier de ma classe, commente ainsi Olivier, 25 ans, aujourd'hui ingénieur à Toulouse. J'ai appris qu'il y aurait toujours peut-être quelqu'un de plus doué que moi dans la pièce, aussi brillant que je puisse être ». La prépa serait aussi incubateur de personnalité, en somme.

Actu | Enseignement à distance à l'université

«Enseignement à distance : les universités montent en ligne», EDUCPROS, publié le 01/02/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/jean-marc-meunier-enseignement-a-distance.html>

L'évolution du Code de l'éducation, intervenue en avril 2017 via un décret d'application de la loi pour une République numérique, peut-elle simplifier ces démarches ?

Ce décret instaure ce qui était attendu depuis très longtemps : l'enseignement à distance est désormais reconnu comme une forme d'enseignement à part entière et n'a donc plus besoin d'avoir son pendant en présentiel.

En conséquence, l'offre de formation des universités va progressivement se renouveler, au rythme des contrats quinquennaux. Des initiatives sont déjà menées. À Aix-Marseille, l'université mène une réflexion importante pour refondre son offre de formation avec une hybridation des cursus, mêlant présentiel et distance. Cette mixité est encore relativement rare dans le paysage français, mais elle est vouée à se développer.

L'évolution du Code de l'éducation, intervenue en avril 2017 via un décret d'application de la loi pour une République numérique, peut-elle simplifier ces démarches ?

Ce décret instaure ce qui était attendu depuis très longtemps : l'enseignement à distance est désormais reconnu comme une forme d'enseignement à part entière et n'a donc plus besoin d'avoir son pendant en présentiel.

En conséquence, l'offre de formation des universités va progressivement se renouveler, au rythme des contrats quinquennaux. Des initiatives sont déjà menées. À Aix-Marseille, l'université mène une réflexion importante pour refondre son offre de formation avec une hybridation des cursus, mêlant présentiel et distance. Cette mixité est encore relativement rare dans le paysage français, mais elle est vouée à se développer. [...]

Sous la pression du nombre d'inscrits à l'université, l'enseignement à distance sera certainement être sollicité. À cela s'ajoutent l'arrivée de nouvelles formes de pédagogie et le besoin pour de nombreux étudiants-salariés de disposer d'un emploi du temps aménagé : la modalité à distance ouvre des perspectives intéressantes.

Actu | TBS

«Toulouse, Barcelone, Casablanca : trois campus qui attirent les étudiants à TBS», Le Figaro, publié le 06/02/2018.

http://etudiant.lefigaro.fr/article/toulouse-barcelone-casablanca-trois-campus-qui-attirent-les-etudiants-a-tbs_ffe27ee4-0a57-11e8-9bc2-6afb2a70ff2c/

« Les étudiants qui suivent le bachelor de Toulouse Business School ont de nombreuses opportunités d'expatriation à l'international. Dès la deuxième année, ils peuvent partir étudier sur le campus espagnol de l'école, à Barcelone.[...] »

«En effet, explique Patricia Bournet, la directrice du bachelor de TBS, dès la deuxième année, les élèves peuvent partir un semestre hors de France dans une université partenaire ou sur le campus de TBS à Barcelone. La troisième année peut quant à elle être entièrement suivie sur le site espagnol. » Et l'école compte aller plus loin. «Dans deux ans, nos étudiants pourront également suivre une partie de leur bachelor sur notre campus de Casablanca », poursuit Patricia Bournet.»

Actu | Le Bachelor

«Qu'est -ce qu'un bachelor en France ?», Le Figaro, publié le 05/02/2018.

<http://etudiant.lefigaro.fr/article/qu-est-ce-qu-un-bachelor-en-france- db2097b8-0a56-11e8-a078-08d943ba6803/>

« Quelle est sa définition ? Quelle est la reconnaissance de ce cursus inspiré des Anglo-Saxons ? Les grandes écoles ont quasiment toutes développé leur bachelor. Explications.

La plupart des grandes écoles, et en particulier les écoles de commerce, proposent aujourd'hui un bachelor. C'est le cas par exemple de l'ESCP, mais aussi de l'EM Lyon et de l'Edhec. De quoi s'agit-il? Ces titres sanctionnent entre trois et quatre ans d'études après le bac, selon un modèle anglo-saxon. Un bachelor n'est pas un diplôme national et n'importe quelle école peut créer son bachelor. La reconnaissance officielle s'appelle le visa: un label de qualité accordé par le ministère de l'Enseignement supérieur pour une durée de deux à six ans. Le visa garantit un bon niveau de formation et d'insertion et permet de poursuivre en master à l'université ou dans une grande école de commerce. Pour les écoles de commerce, c'est la Commission d'évaluation des formations et des diplômes de gestion (CEFDG) qui assure l'audit pour le compte du ministère. Si un bachelor n'a pas de visa, la formation peut être malgré tout certifiée par le ministère du Travail, avec un titre RNCP (Répertoire national de certification professionnelle) de niveau II (bac + 3-4).»

Actu | Sup'Onisep

«Suivre Parcoursup avec Sup'Onisep», Le Café Pédagogique, publié le 06/XX/2018.

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/02/06022018Article636534968325938517.aspx>

« La lettre d'information, Sup'Onisep, donne un éclairage synthétique sur l'actualité du Plan étudiants et de la plateforme "Parcoursup". A destination des professeurs principaux de 1re et terminale, cette lettre est envoyée par courriel aux établissements d'Ile-de-France et est également disponible en téléchargement sur le site de l'Onisep. Cette lettre a pour but de fournir un éclairage rapide et synthétique sur les principales étapes d'information et d'inscription dans l'enseignement supérieur : mémo sur le Plan étudiants, zoom sur la procédure "Parcoursup", chiffres et notions clés sur les filières de formation... Ressources de l'Onisep et

principaux évènements liés à l'orientation viennent compléter son sommaire.»

Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème}

Actu | Bac 2018

« **Bac 2018 : les dates des épreuves et des résultats** », *Le Monde*, publié le **01/02/2018**.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/02/01/le-bac-2018-se-tiendra-du-18-au-25-juin_5250486_4401467.html#KqP88QHIUcfwHXeq.99

« Les épreuves écrites du baccalauréat 2018 débuteront le lundi 18 juin et s'achèveront le lundi 20 juin pour la série professionnelle, et le 25 juin pour les séries générales et technologiques, selon le calendrier publié le 1er février par le ministère de l'éducation nationale. Les dates qui concernent l'outre-mer doivent être publiées ultérieurement. [...]

Pour les élèves de première, les épreuves écrites anticipées auront lieu le lundi 18 juin de 14 heures à 18 heures pour le français (ES, S) et français et littérature (L), et le mercredi 20 juin de 8 heures à 9 h 30 pour les sciences (L, ES). [...]

Les résultats pour les trois séries du baccalauréat seront communiqués le vendredi 6 juillet. A la session du baccalauréat de juin 2017, 87,9 % des candidats avaient été admis, un chiffre légèrement inférieur à celui de 2016 (88,5 %). »

Actu | Réforme du bac

« **Baccalauréat : Blanquer annonce qu'il n'y aura plus que quatre épreuves terminales** », *SOURCE*, publié le **28/01/2018**.

<http://www.lemonde.fr/education/article/2018/01/28/baccalaureat-blanquer-annonce-qu-il-n-y-aura-plus-que-quatre-epreuves-t>

« Les autres matières seront sanctionnées par un contrôle continu, a déclaré le ministre de l'éducation nationale. La réforme du bac sera présentée le 14 février.

Jean-Michel Blanquer, a annoncé dimanche 28 janvier que le baccalauréat réformé ne comprendrait plus que « quatre épreuves terminales et le reste en contrôle continu ». A l'heure actuelle, l'examen qui sanctionne la fin du lycée compte de dix à quinze épreuves. [...]

« Ce que sera le bac de 2021, je le dirai le 14 février en conseil des ministres », à l'issue d'une concertation avec des acteurs du monde éducatif, et « des choses peuvent se discuter », a fait savoir le ministre. Mais « ce qui est certain, c'est que l'ossature est de quatre épreuves terminales et le reste en contrôle continu ». [...]

« La réflexion est probablement d'avoir le choix de deux disciplines que vous souhaitez passer en contrôle terminal », et de « deux autres épreuves communes à tout le monde, l'une sans doute la philosophie, dans la grande tradition française, qu'on n'a pas envie de fragiliser », a-t-il dit, défendant par ailleurs l'introduction parmi ces quatre épreuves d'un grand oral.[...]

A celles et ceux qui s'interrogent sur les risques de discrimination des enfants de milieux défavorisés, M. Blanquer a assuré qu'« on ne va pas accentuer les inégalités sociales mais au contraire les compenser parce qu'on va préparer tous les élèves ». Même s'il « il y a une part de vérité » dans ces critiques, « il faut éviter les clichés teintés de mépris social », a-t-il dit. »

Actu | Réforme du bac

« Réforme du bac : ce qu'en pensent les lycéens », Le Monde, publié le 31/01/2018.
http://www.lemonde.fr/education/article/2018/01/31/reforme-du-bac-ce-qu-en-pensent-les-lyceens_5249703_1473685.html#kx3sSSAh5mCtsmj4.99

« Huit élèves sur dix se disent favorables à une évolution de l'examen, selon les résultats de la consultation menée, en décembre 2017, à l'initiative du ministère de l'éducation. [...] »

Le sens du baccalauréat, son intérêt pour la poursuite d'études et sa valeur certificative sont questionnés à des degrés divers. Si, pour 54 % des répondants, l'examen n'a plus de valeur, ils sont 51 % à estimer qu'il prépare à l'enseignement supérieur ; et seulement 42 % à croire qu'il est le meilleur moyen d'évaluer leurs connaissances. »

Actu | Réforme du bac

« Pierre Mathiot : « L'opinion est relativement prête à ce que le bac se transforme » », Le Monde, publié le 31/01/2018.
http://www.lemonde.fr/education/article/2018/01/31/l-opinion-est-relativement-prete-a-ce-que-le-bac-se-transforme_5249698_1473685.html#be41aAx2Uct5tcGf.99

« Mi-février, le ministre ne parlera que du baccalauréat, et pas du lycée. Le canevas – celui fixé par le président de la République – est arrêté : ce nouveau bac s'appuiera sur quatre épreuves finales en terminale (cinq, en comptant le français en première) adossées à une évaluation en contrôle continu.

J'ai proposé que la philosophie et le nouvel oral (deux des épreuves terminales) soient évalués pour tous les élèves, y compris ceux de la voie technologique. Il me semble que ce cadre a convaincu le ministre, mais nous sommes au stade de la concertation. Pour le reste, et notamment les barèmes, le poids respectif des épreuves, rien n'est arrêté.

Sur les modalités du contrôle continu, vous avancez trois scénarios, sans trancher. Pourquoi ?

Aucune des options ne me satisfait à 100 %. Mais celle « du milieu », qui propose de mixer des épreuves ponctuelles avec la prise en compte des bulletins scolaires, me semble intéressante. C'est un scénario médian, une sorte de compromis.

En rédigeant le rapport, j'ai été guidé par le souci de l'applicabilité : éviter d'opposer inutilement un camp à un autre ; tenir une ligne de crête entre la préoccupation de l'excellence et celle de l'inclusion de tous les élèves. Pour cela, il m'a parfois fallu renoncer à certaines idées : un examen évalué sur 100 par exemple,... »

Actu | Réforme du bac

« Réforme du bac : un cadeau empoisonné à la philo ? », Le Monde, publié le 31/01/2018.
http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/01/31/reforme-du-bac-un-cadeau-empoisonne-a-la-philo_5249753_4401467.html#wjkF3p2St8gI0ajY.99

« La philosophie, en effet, semble bénéficier d'un traitement qu'on pourrait qualifier hâtivement « de faveur », puisqu'elle deviendrait la seule « épreuve universelle » (étrange manière de dire que cette épreuve serait l'une des quatre maintenues en contrôle terminal et la seule commune à toutes les options), dont le poids serait porté à 10 % dans le total pour tous les candidats (p. 14). « Un coefficient de 10 % se rapprocherait du poids de la philo en S (environ 7,5 %) et en ES (environ 11 %), contre environ 3 % en série techno », rapporte ainsi le « groupe philo » du syndicat SNES. [...] »

En réalité, les calculs d'apothicaire révèlent que le poids de la note à l'épreuve de philosophie doit être relativisé : au mois de juin, les élèves auraient déjà 75 % de leur note totale et les procédures d'orientation seraient terminées. De plus, le coefficient serait bien moindre qu'il n'est actuellement pour

les élèves de séries L. [...]

Si la plupart des enseignants pensent qu'il faut évaluer une matière pour que les élèves s'y intéressent, selon le bon vieux principe de la carotte et du bâton, je ne pense pas qu'un seul considère cela comme suffisant. Notre objectif, quel que soit ce que nous enseignons, est de faire aimer notre discipline, d'éveiller chez nos élèves la curiosité et la réflexion.

Or, l'un des principaux obstacles à cet éveil, en philo, c'est le « poids symbolique » de cette discipline : les préjugés concernant l'épreuve sont tels que beaucoup de jeunes découvrent la philosophie en partant du principe qu'ils échoueront. On a beau leur répéter que cette épreuve n'est pas infaisable, que la notation repose largement sur des critères objectifs, elle constitue une véritable « barrière mentale » qui exige de l'enseignant des trésors d'inventivité pour (re) donner confiance à ses élèves. Je crains que les préconisations du rapport Mathiot ne fassent qu'élever encore plus cette barrière en conférant à la philo une (trop) lourde responsabilité : en faire un déterminant essentiel de la réussite ou de l'échec d'un élève. L'important n'est pas que ce soit vrai, mais que les élèves y croient, et cela peut suffire à les en dégoûter, qu'ils renoncent avant même d'essayer ou qu'ils travaillent par obligation sans y prendre le moindre plaisir.

Il y a encore un autre élément à prendre en considération, c'est que cette « barrière mentale » est parfaitement révélatrice des inégalités sociales. Il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt : les élèves qui réussissent le mieux en philo ne sont pas les très rares passionnés (hélas), mais ceux qui arrivent avec un bon capital socio-culturel, qui ont l'habitude de lire, qui vont au cinéma, au théâtre, au musée, qui s'intéressent à la politique, dont les parents encouragent la créativité, etc. Et s'ils réussissent, c'est parce qu'ils se sentent à l'aise dans cette discipline, même si elle ne les intéresse pas plus que cela. Les exceptions existent, bien entendu, mais ce sont des exceptions.

Actu | Réforme du lycée

«Le monde des SES inquiet de la réforme Mathiot», Le Café Pédagogique, publié le 05/02/2018.

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/02/05022018Article636534119826735994.aspx>

« Le projet de réforme du lycée comporte deux avancées importantes pour la diffusion de la culture économique et sociale. D'une part, les SES intègreraient le tronc commun lors du premier semestre de la classe de seconde, et d'autre part elles seraient proposées de manière optionnelle à tous les lycéens de première et terminale qui le souhaitent. [...]

"Nous souhaitons que la réforme du lycée tienne compte de ce bilan très positif de la série ES et permette d'améliorer les poursuites d'étude dans l'enseignement supérieur. Or nous avons certaines inquiétudes à ce sujet. [...]

Dans le projet envisagé par le rapport Mathiot, l'ensemble des élèves de première générale devront choisir une majeure de deux disciplines. Parmi les 9 couples de disciplines constituant une majeure, 4 seraient des couples d'un parcours « scientifique », et 5 seraient des couples d'un parcours « lettres-humanités-société » au sein duquel les SES ne seraient proposées que deux fois. [...]

"L'absence d'indications quant au volume horaire de l'enseignement de SES dans le projet nous inquiète à ce titre. La classe de seconde étant le seul niveau d'enseignement où les SES seraient enseignées à tous les élèves, mais pour un semestre seulement, il nous semble indispensable qu'elles le soient pour une durée minimale de 2H par semaine»

Actu | Réforme du bac

«Réforme du bac : après le rapport Mathiot, quelle marge de négociation pour les syndicats ?», EDUCPROS, publié le 25/01/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/reforme-bac-apres-rapport-mathiot-quelle-marge-negociation-pour-syndicats.html>

« Trois semaines. C'est le temps qu'il reste avant l'annonce par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de ses arbitrages concernant la réforme du baccalauréat et du lycée. Lors de la conférence de presse du mercredi 24 janvier qu'il a tenue en compagnie de Pierre Mathiot pour la remise du rapport de ce dernier, le ministre a annoncé qu'il proposerait sa réforme lors du Conseil des ministres du 14 février 2018.[...]

"Le rapport a le mérite de poser les bases de la discussion, souligne Alexis Torchet, secrétaire national du Sgen-CFDT. Il établit un diagnostic pertinent sur le lycée et ouvre des pistes en renvoyant les arbitrages au ministre."

Des pistes sur lesquelles les organisations professionnelles du monde de l'éducation sont partagées. À l'image de la prise en compte des résultats du baccalauréat au sein de Parcoursup. "C'est le point le plus important de la partie bac. Cela lui redonne du sens dans le parcours des élèves", assure Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN, principal syndicat des chefs d'établissement. "C'est quelque chose de très intéressant", abonde Jean-Rémi Girard, vice-président du Snalc.[...]

En revanche, Stéphane Cochet, secrétaire général du Se-Unsa, alerte : "Nous craignons une hyperspécialisation des élèves devant Parcoursup et une réduction des choix d'orientation." "Comment empêcher les universités d'indiquer parmi leurs attendus l'obligation d'avoir suivi telle ou telle majeure?", s'inquiète quant à lui Ugo Thomas, président du SGL, syndicat majoritaire chez les lycéens. [...]

Les contraintes organisationnelles qu'engendreraient, par exemple, la mise en place de majeures/mineures que les élèves pourraient, en plus, modifier en cours de cursus laissent perplexe. "L'organisation présentée, très complexe, risque de mobiliser beaucoup d'énergie, une énergie qui ne sera pas dédiée aux élèves", prévient Philippe Tournier»

Actu | Réforme du bac

«Syndicats et professeurs mobilisés contre la réforme du baccalauréat »

Le Monde, publié le 31/01/2018.

http://www.lemonde.fr/education/article/2018/01/31/syndicats-et-professeurs-mobilises-contre-la-reforme-du-baccalaureat_5249772_1473685.html#JBoHLzqE1b28oO24.99

« Les enseignants refusent la perspective d'un bac « maison » qui se mettrait en place avec le contrôle continu. Ils se joignent à l'appel à manifester du 1er février contre la réforme de l'accès à l'université.[...]

Du côté des enseignants, une douzaine d'associations disciplinaires ont signé une lettre ouverte demandant un moratoire sur la réforme du bac. Ils jugent qu'« aucune réforme d'une telle ampleur ne peut se faire à marche forcée » et s'inquiètent de nombreuses propositions du rapport Mathiot.[...]

L'Union des professeurs de physique et de chimie proteste contre l'absence de leur discipline au tronc commun en première et en terminale. L'Association des professeurs de mathématiques réclame que l'on veille à ce que les enseignements soient « substantiels » pour les élèves qui souhaitent devenir spécialistes.

Enfin, l'Académie des sciences et l'Académie des technologies ont uni leurs voix pour réclamer une composante sciences et technologies au tronc commun, en seconde et en première, avec une large part laissée à l'informatique. »

Actu | Latin et grec

«Jean-Michel Blanquer relance l'enseignement du latin et du grec au collège», Le Monde, publié le 01/02/2018.

http://www.lemonde.fr/education/article/2018/02/01/jean-michel-blanquer-relance-l-enseignement-du-latin-et-du-grec-au-college_5250132_1473685.html#wpeEpeceRURfD5ev.99

« La disparition de fait des options de langues anciennes était l'un des points les plus explosifs de la réforme du collège conduite en 2016 par la précédente ministre de l'éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem. [...]

Les options latin et grec ont été remplacées par un « enseignement pratiques interdisciplinaires de langues et cultures de l'Antiquité » (EPI LCA) assorti « d'enseignements de complément ».

Ces derniers – qui correspondent aux véritables cours de latin et de grec, où l'on apprend la langue – doivent être prélevés dans la « dotation horaire complémentaire », dont la répartition entre toutes les disciplines relève de l'autorité du chef d'établissement. [...]

Trop souvent, rappelle Pascal Charvet, les « EPI » consacrés à l'Antiquité, qui peuvent être dispensés par les professeurs d'histoire ou de français, ont fonctionné « en silo », sans lien réel avec les langues latine et grecque, et n'ont donc pas joué leur rôle d'introduction aux langues anciennes.[...]

Pour résoudre ce paradoxe, comme annoncé dans la circulaire du 24 janvier, une certification complémentaire en langues anciennes va être mise en place dès l'année scolaire 2018-2019 pour les enseignants d'autres matières. Elle devrait permettre de résoudre un problème d'effectifs lié aux départs à la retraite non compensés par le recrutement (89 reçus au Capes de lettres classiques en 2017). [...]

Enfin, c'est l'image des langues anciennes que le rapport Charvet souhaite dépoussiérer, pour démontrer, par une campagne de communication et la mise en place d'un site de ressources numériques, que ces matières peuvent être vivantes et innovantes, bien loin d'une réputation « d'un autre âge » faite de déclinaisons récitées par cœur. »

Actu | Bac 2018

«Bac 2018 : nos pronostics sur les sujets», SOURCE, publié le 05/02/2018.

<http://www.letudiant.fr/bac/bac-les-sujets-probables-10726.html>

« Candidats au bac 2018, à quoi vous attendre pour les épreuves de juin prochain ? Dans les matières principales de chaque série, générale comme technologique, des enseignants nous ont confié leurs pronostics et leurs conseils pour bien aborder l'épreuve. De quoi vous aider à ordonner vos révisions. Mais gare aux impasses !»

Actu | Brevet 2018

«Brevet 2018 : ce qui vous attend en histoire-géographie et enseignement moral et civique», L'Étudiant, publié le 31/01/2018.

<http://www.letudiant.fr/examen/brevet/brevet-ce-qui-vous-attend-en-histoire-geographie-et-emc.html>

« Pour cette épreuve, vous êtes à la fois amené à analyser des documents et à mobiliser vos connaissances. Le brevet nouvelle génération fait la part belle à la rédaction. Décryptage.»

«Brevet 2018 : ce qui vous attend en sciences et technologie», L'Étudiant, publié le 31/01/2018. »

<http://www.letudiant.fr/examen/brevet/brevet-ce-qui-vous-attend-en-sciences-et-technologie.html>

« 50 points à gagner au brevet en seulement une heure. Cela vaut la peine de réviser la technologie, la physique-chimie et les sciences de la vie et de la Terre ! L'épreuve fait la part belle à l'analyse de

documents.»

«Brevet 2018 : ce qui vous attend en mathématiques», L'Étudiant, publié le 31/01/2018. »

<http://www.letudiant.fr/examen/brevet/brevet-2017-ce-qui-vous-attend-en-mathematiques.html>

« Au brevet, l'épreuve de maths est l'une des plus redoutées, notamment parce qu'une parfaite connaissance des cours ne suffit pas toujours. Il faut faire preuve de jugeote ! Voici quelques conseils pour y aller les mains dans les poches... ou presque ! »

«Brevet 2018 : ce qui vous attend à l'épreuve orale», L'Étudiant, publié le 31/01/2018. »

<http://www.letudiant.fr/college/brevet-ce-qui-vous-attend-pour-l-epreuve-orale.html>

« L'épreuve orale du brevet est une aubaine pour celles et ceux qui ont la tchatche... mais pas que. Tous les élèves peuvent s'en sortir ! L'Étudiant vous donne les codes pour assurer devant le jury. »

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Revue de Presse

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Revue de Presse

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Revue de Presse

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Revue de Presse